

Candidat
de la droite
et du centre



gregory-meyer-orleans.fr

**Notre ville,
plus que jamais vivante**

Commerçants orléanais : nous pensons vraiment à vous !

Pour relancer l'attractivité et le dynamisme économique d'Orléans, il est indispensable de mener une politique ambitieuse, cohérente et adaptée à la réalité locale.

- **Une aide à la rénovation des commerces** : jusqu'à 30.000 € et 30 % des sommes engagés pour leurs travaux de rénovation, notamment pour limiter les dépenses énergétiques, pour l'accessibilité à tous les publics, pour sécuriser les locaux, et pour rénover les vitrines.
- **Un guichet municipal unique et réactif** pour simplifier la vie des commerçants et des entrepreneurs.
- **Les Halles Châtelet, un chantier exemplaire** : anticipation, coordination et dialogue avec les commerçants !
- **De l'animation dans tous les quartiers**, en lien avec les associations de commerçants, dont les missions et les moyens seront réévalués, grâce à une équipe dédiée composée notamment d'un manager du commerce et de moyens renforcés.
- **L'optimisation du plan de déplacements urbain** pour fluidifier la circulation, qui est une des clefs de l'activité.
- **La lutte contre les cellules vacantes** : création d'un fond de rachat afin de faciliter la reprise des commerces et maintenir la diversité commerciale.
- **La stimulation du dynamisme commercial en centre-ville et dans les quartiers**, avec des commerces et enseignes à forte valeur ajoutée, tout en favorisant les circuits courts.
- **Orléans Business Act** : la garantie d'accès (mécanisme de préférence locale) aux marchés publics pour les PME, commerçants et artisans locaux, dans le respect du code des marchés publics.
- **Une baisse de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)** pour soutenir les commerçants.
- **La valorisation du Made in Orléans** : mise en valeur du patrimoine culturel et culinaire pour toucher la clientèle locale et touristique.

Un stationnement

plus simple et abordable

- **1 heure gratuite en surface aux clients orléanais** : convention mairie/associations de commerçants pour donner une heure de stationnement en surface aux consommateurs.
- **Informations en temps réel par géolocalisation**, notamment pour identifier les places de parking PMR et faciliter le stationnement pour les professionnels avec la mise en place d'un badge « commerçant » et d'un badge « professionnels de santé » avec 30 minutes de stationnement gratuit par jour. Gratuité du stationnement pour les résidents des quartiers situés à l'extérieur des mails et tarifs plus abordables pour la zone intra mail.
- **Parkings souterrains gérés par la ville** : 2 heures de gratuité du lundi au jeudi ; 1 heure de gratuité le vendredi et le samedi ; gratuité totale le dimanche.